

REPUBLIQUE FRANCAISE

211403274

VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR

POSTE COMPTABLE DE ...

SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE
dont la population est de 3500 habitants et plus

M41

COMPTE ADMINISTRATIF

VENTE D'ENERGIE

ANNEE 2016

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du compte administratif A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du compte administratif A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan	
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1- Etats ventill. dépenses, recettes services eau et assainissement A5.2- Etats ventill. dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1- Variation du patrimoine R2313-3 - Entrées A8.2- Variation du patrimoine R2313-3 - Sorties A8.3- Opérations liées aux cessions A9.1- Variation du patrimoine L300-5 - Entrées A9.2- Variation du patrimoine L300-5 - Sorties A10- Etat des travaux en régie	
	B - Engagements hors bilan	
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement B2.2- Etat des autorisations d'engagement, crédits de paiement	
	C - Autres éléments d'information	
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Etat du personnel de la collec. ou de l'étab. de rattach. C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe C4- Présentation agrégée budget principal et budgets annexes	
	D - Arrêté et signatures	
	D - Arrêté et signatures	

I - INFORMATIONS GENERALES

C - Modalités de vote du budget

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget
- A2 - Présentation générale du compte administratif - section d'exploitation
- A3 - Présentation générale du compte administratif - section d'investissement
- B1 - Balance générale - dépenses
- B2 - Balance générale - recettes

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 19 886.00	g 19 958.84	72.84
	Section d'investissement	b 11 491.88	h 9 628.00	-1 863.88

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 150.90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 42 096.73 (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 31 377.88	=g+h+i+j 71 834.47	40 456.59

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f 40 327.44	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 40 327.44	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 19 886.00	=g+i+k 20 109.74	223.74
	Section d'investissement	=b+d+f 51 819.32	=h+j+l 51 724.73	-94.59
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 71 705.32	=g+h+i+j+k+l 71 834.47	129.15

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	40 327.44	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 327.44	
2135	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	40 327.44	

ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : **VENTE D'ENERGIE**

Exercice : 2016

Section : INVESTISSEMENT - DEPENSES

FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGEMENT	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	
	2135		ARMORGREEN	BA14026601P	1 190.00	1 190.00		
			MISE EN SECURITE POUR ETANCHEIT GYMN ALLENDE					
	2135		SOLAR ENERJADE	PI14-00055P	10 000.00	10 000.00		
			COMPLT PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
	2135		SOLAR ENERJADE	NR12000082P	29 137.44	29 137.44		
			MARCHÉ 2012-13 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES GYMNASÉ ALLENDE					
TOTAL					40 327.44	40 327.44		

ARRETE A LA SOMME DE : — QUARANTE MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT EUROS QUARANTE-QUATRE CENTIMES.

20 Fev. 2017

Pour le Maire
Le Premier



Louise LATA

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011 65	CHARGES A CARACTERES GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 750.90	2 552.00			198.90
Total des dépenses de gestion courante		2 750.90	2 552.00			198.90
66 67	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 900.00	7 706.00			194.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 650.90	10 258.00			392.90
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 300.00 9 700.00	9 628.00			72.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 000.00	9 628.00			2 372.00
TOTAL		22 650.90	19 886.00			2 764.90
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70 75	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 500.00	-2 641.16	17 100.00		8 041.16
Total des recettes de gestion courante		22 500.00	-2 641.16	17 100.00		8 041.16
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 500.00			-5 500.00
Total des recettes réelles d'exploitation		22 500.00	2 858.84	17 100.00		2 541.16
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		22 500.00	2 858.84	17 100.00		2 541.16
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		150.90				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	42 096.73		40 327.44	1 769.29
Total des dépenses d'équipement		42 096.73		40 327.44	1 769.29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000.00	11 491.88		508.12
Total des dépenses financières		12 000.00	11 491.88		508.12
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		54 096.73	11 491.88	40 327.44	2 277.41
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		54 096.73	11 491.88	40 327.44	2 277.41
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
Total des recettes d'équipement					
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation	2 300.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 700.00	9 628.00		72.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 000.00	9 628.00		2 372.00
TOTAL		12 000.00	9 628.00		2 372.00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		42 096.73			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 552.00		2 552.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	7 706.00		7 706.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		9 628.00	9 628.00
	Dépenses d'exploitation - Total	10 258.00	9 628.00	19 886.00

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	19 886.00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 491.88		11 491.88
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
	Dépenses d'investissement - Total	11 491.88		11 491.88

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 491.88
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	14 458.84		14 458.84
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 500.00		5 500.00
	Recettes d'exploitation - Total	19 958.84		19 958.84

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	150.90
---	--------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 109.74
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		9 628.00	9 628.00
	Recettes d'investissement - Total		9 628.00	9 628.00

+

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	42 096.73
---	-----------

+

Affectation aux comptes 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 724.73
---	-----------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- A1 - Section d'exploitation - détail des dépenses
- A2 - Section d'exploitation - détail des recettes

- B1 - Section d'investissement - détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - détail des recettes
- B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- A1 - Section d'exploitation - détail des dépenses
- A2 - Section d'exploitation - détail des recettes

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 750.90	2 552.00			198.90
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	1 700.00	854.20			845.80
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	1 300.00	854.20			445.80
6063	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	400.00				400.00
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT					
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 050.90	1 697.80			-646.90
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS					
	MAINTENANCE	150.90	1 327.50			-1 176.60
618	DIVERS	900.00	370.30			529.70
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		2 750.90	2 552.00			198.90
66	CHARGES FINANCIERES	7 900.00	7 706.00			194.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	7 900.00	7 706.00			194.00
	CHARGES D'INTERETS					
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	7 995.00	7 796.45			198.55
66112	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE					
	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-95.00	-90.45			-4.55
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		10 650.90	10 258.00			392.90

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 300.00				2 300.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 700.00	9 628.00			72.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 700.00	9 628.00			72.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOITATION DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	9 700.00	9 628.00			72.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 000.00	9 628.00			2 372.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 000.00	9 628.00			2 372.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		22 650.90	19 886.00			2 764.90

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1
---	----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	1 230.26
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 320.71
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-90.45

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	22 500.00	-2 641.16	17 100.00		8 041.16
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	22 500.00	-2 641.16	17 100.00		8 041.16
7011	VENTES D'ENERGIE ELECTRICITE (SUBDIVISIONS PAR TARIF)	22 500.00	-2 641.16	17 100.00		8 041.16
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		22 500.00	-2 641.16	17 100.00		8 041.16
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 500.00			-5 500.00
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 500.00			-5 500.00
7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.		5 500.00			-5 500.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		22 500.00	2 858.84	17 100.00		2 541.16
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		22 500.00	2 858.84	17 100.00		2 541.16

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	150.90
--	----------------	--------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- B1 - Section d'investissement - détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - détail des recettes
- B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 096.73		40 327.44	1 769.29
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 096.73		40 327.44	1 769.29
2135	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	42 096.73		40 327.44	1 769.29
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		42 096.73		40 327.44	1 769.29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000.00	11 491.88		508.12
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000.00	11 491.88		508.12
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	12 000.00	11 491.88		508.12
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		12 000.00	11 491.88		508.12
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		54 096.73	11 491.88	40 327.44	2 277.41

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	54 096.73	11 491.88	40 327.44	2 277.41
---	-----------	-----------	-----------	----------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES					
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	2 300.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 700.00	9 628.00		72.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	9 700.00	9 628.00		72.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28135	CONSTRUCTIONS AMORT INST GENERALES AGENCT AMENAGT	9 700.00	9 628.00		72.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 000.00	9 628.00		2 372.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 000.00	9 628.00		2 372.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		12 000.00	9 628.00		2 372.00
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		42 096.73			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

IV - ANNEXES

A1 - ELEMENTS DU BILAN

A1.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A1.2 - Etat de la dette - Autres dettes

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2016	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 31/12/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rebmts (6)	Profil d'amort (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					200 000.00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000.00									
405bis Vente d'Énergie / 0019580P	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/10/2012	30/10/2012	30/10/2013	200 000.00	F	Taux fixe à 4.57 %	4.57	4.64	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					200 000.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				156 312.06					11 491.88	7 796.45		1 230.26
1641 Emprunts en euros (total)				156 312.06					11 491.88	7 796.45		1 230.26
405bis Vente d'Energie / 0019580P	N		A-1	156 312.06	10.83	F	Taux fixe à 4.57 %	4.63	11 491.88	7 796.45		1 230.26
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0.00		156 312.06					11 491.88	7 796.45	0.00	1 230.26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100.00%					
	Montant en euros	156 312 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2016	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0.00	0.00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2016	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rebmts (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2016	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.8

A1.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A1.9

A1.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

IV - ANNEXES

A3 - ELEMENTS DU BILAN

A3.1 - Etat des provisions

A3.2 - Etalement des provisions

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.1 A3.2

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

A4 - ELEMENTS DU BILAN

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		12 000.00	11 491.88
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	12 000.00	11 491.88
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	12 000.00	11 491.88
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 491.88	40 327.44		51 819.32

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		12 000.00	9 628.00
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		12 000.00	9 628.00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	9 700.00	9 628.00
28135	AMORT INST GENERALES AGENCT AMENAGT	9 700.00	9 628.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	2 300.00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 628.00		42 096.73		51 724.73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 51 819.32
Ressources propres disponibles	IV 51 724.73
Solde (IV - II)	V -94.59

IV - ANNEXES

A5 - ELEMENTS DU BILAN

- A5.1.1 - Etat des ventilation des services Eau et Assainissement - Section d'Exploitation
- A5.1.2 - Etat des ventilation des services Eau et Assainissement - Section d'investissement
- A5.2.1 - Etat des ventilation des services d'Assainissement - Section d'Exploitation
- A5.2.2 - Etat des ventilation des services d'Assainissement - Section d'Investissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1.1

Service....(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant(3)
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	
...	...	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
D 002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	
...	...	
70	Ventes de produits fabriqués, ...	
...	...	
7061	Redevance d'assainissement collectif	
7062	Redev. d'assainissement non collectif	
...	...	
74	Subventions d'exploitation	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
R 002 (5)		
TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1.2

Service....(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
...	...	
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
...	...	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ..	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
	Total des dépenses d'ordre	
	D 001 (4)	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
106	Réserves	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ...	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...		
4582	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
Total des recettes d'ordre		
R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2.1

Service....(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	
...	...	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
D 002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	
...	...	
70	Ventes de produits fabriqués, ...	
...	...	
7061	Redevance d'assainissement collectif	
7062	Redev. d'assainissement non collectif	
...	...	
74	Subventions d'exploitation	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
R 002 (5)		
TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2.2

Service....(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
...	...	
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)		
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ..	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
D 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
106	Réserves	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ...	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
4582	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
	Total des recettes d'ordre	
	R 001 (4)	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

- A6 - ELEMENTS DU BILAN
- A6 - Etat des charges transférées

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (e/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations de l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)						
[...]						
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	Annulations sur dépenses (c) (3)					
Dépenses nettes (a – c)						
RECETTES (b)						
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
040	Financement par le mandataire					
041	Financement par emprunt à la charge du tiers					
	Annulations sur recettes (d) (3)					
Recettes nettes (b – d)						

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

A8 - ELEMENTS DU BILAN

A8.1 - Variation des patrimoines - Entrées (art R.2313. du CGCT)

A8.2 - Variation des patrimoines - Sorties (art R.2313. du CGCT)

A8.3 - Opérations liées aux cessions

I - CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS DES BATIMENTS

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Exercice : 2016

Aucune immobilisation ne correspond à la sélection

II - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES EN COURS D'AMORTISSEMENT

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Exercice : 2016

Désignation du bien		Année d'acq.	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur comptable nette au 1/1/N	Amortissements de l'exercice
201200GYMN001-2013	GYMNASE ALLENDE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - TX 2013	2013	136 532.31	18 204.00	118 328.31	9 102.00
201200GYMN001-2014	GYMNASE ALLENDE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - TX 2014	2014	7 904.90	526.00	7 378.90	526.00
TOTAL			144 437.21	18 730.00	125 707.21	9 628.00

III - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Exercice : 2016

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

EDITION D'ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

AUCUN ENREGISTREMENT POUR LA SELECTION

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES AU COURS DE L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Aucun enregistrement pour la sélection

ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES (article R.2313-3 du CGCT)	

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES (article R.2313-3 du CGCT)	

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS*Critères de sélection :**Toutes les immobilisations**Le budget : VENTE D'ENERGIE**La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements*

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES

A9 - ELEMENTS DU BILAN

A9.1 - Variation des patrimoines - Entrées (art L. 300-5 du code de l'urbanisme)

A9.2 - Variation des patrimoines - Sorties (art L. 300-5 du code de l'urbanisme)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : VENTE D'ENERGIE

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS*Critères de sélection :**Toutes les immobilisations**Le budget : VENTE D'ENERGIE**La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements*

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A10 - Etat des travaux en régie

A11 - Etat des travaux en régie - RATIO

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
	[...]		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
	[...]		
72	Travaux en régie		
	[...]		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES

B1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune

B1.2 - Emprunts garantis - calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...)																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							
TOTAL.....							

IV - ANNEXES

B2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1 - Etat des autorisations de programme, crédits de paiement

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits réalisés en 2016	Reste à financer (>2016)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2016	Crédits réalisés en 2016	Reste à financer (>2016)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

IV - ANNEXES

C 1 - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel non titulaire

C1.3 - Etat du personnel de la collectivité de rattachement employé par la régie

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE
(1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
[...]			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...	SEMMERET	SEMMERET	SEM	19 278,00
Détention d'une part du capital ...	SHEMA	SHEMA	SEM	198 772,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat ... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.1 C3.2 C3.3 C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CAEN LA MER		TPU	
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU DAN SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE CAEN (RESEAU) SYNDICAT D'ECLAIRAGE PUBLIC (SDEC)			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					
...					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...		
Lotissement					
Service social et médico-social					
...					

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget principal : BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-872 320.49	-1 949 702.00	-2 822 022.49
DEPENSES	12 405 181.29	8 067 186.19	3 043 400.00	11 110 586.19
RECETTES	12 405 181.29	7 194 865.70	1 093 698.00	8 288 563.70
EXPLOITATION		3 976 587.76	170 000.00	4 146 587.76
DEPENSES	37 404 510.29	33 690 726.49		33 690 726.49
RECETTES	37 404 510.29	37 667 314.25	170 000.00	37 837 314.25

2 - Budget annexe : SALLES DES FETES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - Budget annexe : OPERATIONS ECONOMIQUES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-777 628.28	315 000.00	-462 628.28
DEPENSES	2 427 451.48	2 343 545.07	2 000.00	2 345 545.07
RECETTES	2 427 451.48	1 565 916.79	317 000.00	1 882 916.79
EXPLOITATION		85 655.88		85 655.88
DEPENSES	2 277 245.01	1 972 542.15		1 972 542.15
RECETTES	2 277 245.01	2 058 198.03		2 058 198.03

2 - Budget annexe : EAU

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		622 939.97		622 939.97
DEPENSES	1 447 591.36	343 421.07		343 421.07
RECETTES	1 447 591.36	966 361.04		966 361.04
EXPLOITATION		547 195.63		547 195.63
DEPENSES	2 821 793.43	2 245 698.98		2 245 698.98
RECETTES	2 821 793.43	2 792 894.61		2 792 894.61

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	Tota

2 - Budget annexe : CHAUFFAGE URBAIN

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		133 933.13		133 933.13
DEPENSES	410 685.22	50 231.47		50 231.47
RECETTES	410 685.22	184 164.60		184 164.60
EXPLOITATION		283 718.73		283 718.73
DEPENSES	628 439.35	357 663.95		357 663.95
RECETTES	628 439.35	641 382.68		641 382.68

2 - Budget annexe : VENTE D'ENERGIE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		40 232.85	-40 327.44	-94.59
DEPENSES	54 096.73	11 491.88	40 327.44	51 819.32
RECETTES	54 096.73	51 724.73		51 724.73
EXPLOITATION		223.74		223.74
DEPENSES	22 650.90	19 886.00		19 886.00
RECETTES	22 650.90	20 109.74		20 109.74

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-852 842.82	-1 675 029.44	-2 527 872.26
DEPENSES	16 745 006.08	10 815 875.68	3 085 727.44	13 901 603.12
RECETTES	16 745 006.08	9 963 032.86	1 410 698.00	11 373 730.86
EXPLOITATION		4 893 381.74	170 000.00	5 063 381.74
DEPENSES	43 154 638.98	38 286 517.57		38 286 517.57
RECETTES	43 154 638.98	43 179 899.31	170 000.00	43 349 899.31
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	59 899 645.06	49 102 393.25	3 085 727.44	52 188 120.69
TOTAL GENERAL DES RECETTES	59 899 645.06	53 142 932.17	1 580 698.00	54 723 630.17

IV - ANNEXES

C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C4 - Présentation agregée du budget principal du SPIC et des budgets annexes

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (Uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4- PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES				
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : ...			Numéro SIRET : ...	
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES				
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES				
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES				
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV - ANNEXES

D - ARRETE ET SIGNATURES
D2 - Arrêté et signatures

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D1 D2

D2 – ARRETE – SIGNATURES

Date de convocation :/...../..... Présenté par le ... MAIRE (1), A HEROUVILLE ST CLAIR ... le ...19 JUIN 2017 Délibéré par LE CONSEIL MUNICIPAL (2), réuni en session ... ORDINAIRE ... A HEROUVILLE ST CLAIR le ... 19 JUIN 2017.....	Nombre de membres en exercice.....35..... Nombre de membres présents..... Nombre de suffrages exprimés..... VOTES : Pour..... Contre..... Abstentions.....
Les membres du CONSEIL MUNICIPAL (2),	
- R.THOMAS - L. MATA - B. MOKHTARI - S. NOUSSITHE KOUETA - G. RIBALTA - M. HABIB - C. GARNIER - Ph LAFORGE - C. BOISSET	- JP LATHIERE - CI. RIGOT - S. CHANTHAPANYA - G. THOUMINE - L. DUVIEU - N. SIMON - K. BACHELEY - N. MASDAN - N. AIT TAYEB

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D1 D2

D2 – ARRETE – SIGNATURES

- S. REGAÏA

- P. MAROLE

- EL H. OUARRAOU

- M. AUDE

- S. SEPOITTEVIN

- P. GUILLOT

- .G. DUFOUR

- Th LEGOUIX

- JF ALY

- C. OCCANSEY

- L. CHATEL

- V. LOUVET

- D. KY

- J. LE TENSORER

- B. KAHO

- L. TOUROULT

- O.AYDIN

Certifié exécutoire par **LE MAIRE** ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le/...../.....

A **HEROUVILLE SAINT CLAIR** le/...../.....